

NATIONS UNIES
CONSEIL
DE SECURITE



Distr.
GENERALE
S/13888
11 avril 1980
FRANCAIS
ORIGINAL : ANGLAIS

RAPPORT SPECIAL DU SECRETAIRE GENERAL SUR LA FORCE INTERIMAIRE DES
NATIONS UNIES AU LIBAN

Introduction

1. Il y a eu ces derniers jours une dangereuse aggravation de la tension dans la zone d'opération de la Force intérimaire des Nations Unies au Liban (FINUL) et à ses abords. De graves incidents se sont produits, qui m'obligent à présenter le présent rapport spécial au Conseil de sécurité.
2. Ces incidents ont consisté notamment en actes de harcèlement intenses et violents commis par les forces de facto qui ont cherché à empêcher l'affectation d'observateurs de l'ONUST à des postes d'observation des Nations Unies établis depuis longtemps le long de la ligne de démarcation de l'armistice. En outre, depuis l'après-midi du 6 avril, les forces de facto cherchent par la force à établir en permanence une présence armée dans le village d'At-Tiri dans la zone de déploiement du bataillon irlandais.
3. A partir du 8 avril 1980 au soir, les forces de défense israéliennes ont déplacé des chars, des véhicules blindés, des armes et des troupes vers le Sud du Liban, y compris dans la zone de déploiement de la FINUL. Il importe ici de mentionner que, dans la nuit du 6 au 7 avril 1980, des éléments armés palestiniens ont attaqué le kibboutz israélien de Misgav Am. Le Front de libération arabe a revendiqué la responsabilité de cet acte.
4. Au moment de l'établissement du présent rapport, la situation dans la région est extrêmement fluide. On trouvera ci-après des détails sur cette situation.

Réaffectation d'observateurs aux postes d'observation de l'ONUST

5. On se souviendra que cinq postes d'observation ont été établis en 1972 le long de la ligne de démarcation de l'armistice entre Israël et le Liban conformément à un consensus adopté par le Conseil de sécurité le 19 avril 1972 (S/10611) et sur la base de la Convention générale d'armistice de 1949. Ces postes d'observation ont été occupés par des observateurs de l'ONUST, sous le commandement du Chef d'état-major de l'ONUST, jusqu'en 1978. Lorsqu'il a créé la FINUL en mars 1978, le Conseil de sécurité a décidé que, dans l'accomplissement de sa tâche, la Force aurait le concours des observateurs militaires de l'ONUST, qui continueraient à opérer le long de la ligne de démarcation de l'armistice après qu'il aura été mis fin au mandat de la FINUL (S/12611). Dans ses deux résolutions les plus récentes concernant la FINUL, à savoir la résolution 450 (1979) en date du 14 juin 1979 et la résolution 459 (1979) en date du 19 décembre 1979, le Conseil de sécurité a réaffirmé la validité de la Convention générale d'armistice entre Israël et le Liban et a demandé aux parties de prendre les mesures nécessaires pour que la Commission mixte d'armistice reprenne ses activités et pour que soient pleinement respectées la sécurité et la liberté d'action de l'organisme des Nations Unies chargé de la surveillance de la trêve.

6. Conformément au mandat de la FINUL, les observateurs de l'ONUST ont continué à occuper les cinq postes d'observation après la création de la Force, mais sous le contrôle opérationnel du Commandant de la Force. Toutefois, au cours des mois suivants, par suite du manque d'observateurs de l'ONUST disponibles à cette fin, le Commandant de la Force a décidé que quatre des postes d'observation (Khiam, Mar, Hin et Ras), seraient tenus par des membres de la FINUL plutôt que par des observateurs de l'ONUST. Au début de 1980, lorsqu'un plus grand nombre d'observateurs sont devenus disponibles pour servir dans le secteur Israël-Liban, et compte tenu du désir exprimé par le Gouvernement libanais, le Commandant de la Force a décidé que des observateurs de l'ONUST seraient de nouveau affectés aux quatre postes d'observation. Le PO Khiam devait être doté d'observateurs le 6 mars, le PO Mar le 20 mars, le PO Hin le 4 avril et le PO Ras le 10 avril.

7. A toutes fins utiles et en vue d'éviter des incidents, les autorités israéliennes et les forces de facto ont été informées de ce plan à l'avance et n'ont élevé aucune objection. Toutefois, le 4 mars, les forces de facto ont fait savoir au Commandant de la Force qu'elles n'approuvaient plus le plan tendant à affecter des observateurs de l'ONUST aux postes d'observation.

8. La FINUL a néanmoins donné suite au plan. Les autorités israéliennes en ont été informées et priées de veiller à ce qu'il ne soit pas fait obstacle à l'application du plan. Les observateurs de l'ONUST ont occupé les PO Khiam et Mar respectivement les 6 et 20 mars comme prévu et sans incident. Toutefois, les observateurs des postes d'observation ont, par la suite, été soumis à un harcèlement intense. Le 24 mars, des soldats de défense israélienne (FDI) à la borne frontière 33 ont tiré une quarantaine de coups de fusil-mitrailleur et d'armes individuelles au-dessus de la tête des observateurs lorsqu'ils sont apparus sur le toit du PO Mar. Le 27 mars, les forces de facto ont pénétré de force dans les postes d'observation Khiam et Mar et les ont occupés pendant deux heures et demie. Ils ont endommagé les postes de radio s'y trouvant et ont emporté d'autres matériel. Les observateurs se rendant dans les postes d'observation ont également été arrêtés aux postes de contrôle des forces de facto.

Le 31 mars, les deux postes d'observation ont été à nouveau occupés par les forces de facto qui ont enlevé les fusibles des postes de radio et couvert les fenêtres de peinture avant de s'en aller. Par ailleurs, les véhicules de ravitaillement de l'ONUST ont été limités dans leurs déplacements. Le 3 avril, les forces de facto ont à nouveau pénétré de force dans les postes d'observation Khiam et Mar et ont emmené les postes de radio et du matériel d'observation ainsi que les effets personnels des observateurs. Des protestations énergiques ont été adressées aux autorités israéliennes à la suite de tous ces incidents.

9. Le 2 avril, l'officier de liaison des FDI a informé le Chef d'état-major de l'ONUST à Jérusalem qu'il souhaiterait lui aussi que le harcèlement cesse. Afin de disposer d'un certain temps pour rencontrer les autorités compétentes à cette fin, il a demandé que la relève du PO Hin soit quelque peu différée. Tout en précisant que la FINUL ne pouvait transiger sur la question de principe, le Commandant de la Force a accepté de reporter l'opération de quelques jours pour éviter tout incident. Une rencontre entre le Chef d'état-major de l'ONUST et l'officier de liaison israélien a été organisée pour le 7 avril et on espérait que tous les arrangements nécessaires pourraient être pris à cette occasion et que le PO Hin serait occupé au plus tard le 10 avril. Toutefois, le 6 avril, un nouveau problème s'est posé : une unité des forces de facto a pénétré de force dans le village d'At-Tiri, dans la zone de la FINUL, et a proclamé son intention d'établir une position permanente et une base de patrouille (voir plus loin). Alors que les discussions au sujet de l'affectation d'observateurs aux PO se poursuivaient, les observateurs du PO Mar ont de nouveau été harcelés le 9 avril. Des membres des forces de facto se sont introduits par la force dans le PO à 9 h 20 TU et, pendant quatre heures environ, ils ont empêché les observateurs de transmettre des messages. Le 10 avril, les PO Khiam, Mar et Hin ont de nouveau été harcelés par les forces de facto. Puis, le 11 avril, des soldats armés des forces de facto se sont introduits dans le PO Khiam. Au moment de l'établissement du présent rapport, deux observateurs de l'ONUST, qui étaient allés voir les soldats irlandais du PO Ras, étaient détenus par les forces de facto dans le village voisin de Ras.

La situation dans la zone du bataillon irlandais et dans l'enclave

10. Le 6 avril 1980, à 13 h 55 TU, les forces de facto ont pénétré en assez grand nombre avec un véhicule blindé et deux véhicules tout terrain dans le village d'At-Tiri, dans le secteur irlandais de la FINUL, après avoir poussé de côté un véhicule irlandais de contrôle à l'entrée du village. Le détachement des forces de facto a immédiatement été entouré par les membres du contingent irlandais qui ont commencé à négocier le retrait immédiat des forces de facto de la zone de la FINUL. Les forces de facto ont déclaré leur intention d'établir une position permanente à At-Tiri et de patrouiller la région à leur gré - ce qui n'était pas acceptable pour la FINUL.

11. A la suite de ces événements, les réserves des bataillons néerlandais et ghanéen ont été envoyées dans la zone irlandaise. Un peu plus tard dans l'après-midi du 6 avril, les forces de facto ont tiré des coups de mortier, de mitrailleuse lourde et de pièces de char sur les positions irlandaises à At-Tiri et Haddathah. A 17 h 16 TU, elles ont suspendu les négociations en réaffirmant qu'elles n'avaient pas l'intention de quitter le village d'At-Tiri. Toutefois, il a été convenu que les négociations reprendraient le 7 avril à 8 heures TU.

12. Le 7 avril à 16 h 15 TU, soit deux heures environ avant l'heure prévue pour la reprise des négociations, un char des forces de facto et un véhicule tout terrain sont arrivés à At-Tiri et, peu de temps après, les forces de facto ont ouvert un tir nourri d'armes individuelles sur les positions irlandaises. Au cours de cet incident, un soldat irlandais a été grièvement blessé. Le Commandant de la Force a fait appel à de nouvelles réserves des bataillons fidjien et sénégalais et il a autorisé une riposte limitée. Après une brève interruption des tirs, les forces de facto ont repris les hostilités et plusieurs véhicules blindés appartenant à l'élément néerlandais de la réserve de la Force ont été atteints de plein fouet par le tir de mitrailleuse lourde. En outre, neuf soldats irlandais ont été encerclés, faits prisonniers et emmenés au village de Saffa-al-Hawa. A At-Tiri, les forces de facto étaient toujours entourées par la FINUL. Toutefois, le matin du 8 avril, elles ont menacé de tuer les soldats irlandais qu'elles avaient capturés la veille si la FINUL ne se retirait pas d'At-Tiri. A 11 h 20 TU, elles ont de nouveau ouvert le feu sur les positions irlandaises, blessant deux soldats.

13. Depuis le début de cette tentative des forces de facto de prendre une position dans la zone de la FINUL, les autorités israéliennes ont à maintes reprises été priées de retenir les forces de facto et d'assurer leur retrait d'At-Tiri. On a souligné que la présence des forces de facto dans ce village était absolument inadmissible. Ces démarches ont été effectuées en mon nom par l'intermédiaire de la Mission permanente d'Israël à New York, avec les FDI à Jérusalem et par l'intermédiaire du personnel de liaison des FDI, avec qui le Commandant de la Force est en contact permanent. En outre, les gouvernements en mesure d'apporter leur concours ont été priés d'aider les efforts de l'ONU.

14. A l'issue de ces démarches, on a appris que les autorités israéliennes intervenaient pour obtenir la libération des soldats irlandais capturés et le retrait des forces de facto de la zone d'At-Tiri. Le 8 avril à 11 h 50 TU, trois des soldats irlandais ont été relâchés et les six autres ont été libérés à 16 h 22 TU. En outre, le char amené la veille par les forces de facto a été ramené dans l'enclave à 22 h 30 TU.

15. Le 10 avril, les forces de facto ont ramené deux chars dans le voisinage du village d'At-Tiri et elles ont bombardé le village de Brashit, également dans le secteur irlandais. Le 11 avril, la situation demeurait extrêmement tendue dans le secteur irlandais. A 8 h 10 TU, un VTT du bataillon néerlandais, deux jeeps de la FINUL et un camion citerne circulaient en convoi sur une piste entre deux positions irlandaises près d'At-Tiri; le général de brigade Nilsen, Commandant adjoint de la Force, l'attaché de presse de la FINUL et un correspondant de Newsweek faisaient partie de ce convoi. Les forces de facto ont ouvert un tir nourri de mitrailleuse lourde. Les troupes néerlandaises, irlandaises et sénégalaises ont riposté de façon limitée. Il n'y a pas eu de blessés au cours de cet échange. Par ailleurs, dans le village de Bayt Yahun, l'un des quatre emplacements où les forces de facto avaient précédemment établi une présence armée dans la zone de la FINUL - il y avait eu un affrontement entre 26 soldats des forces de facto et une position irlandaise. Au moment de l'établissement du présent rapport, les forces de facto avaient coupé toutes les routes de l'enclave aux mouvements de la FINUL, y compris l'accès au point de contrôle sur la côte.

Incursion des forces de défense israéliennes (FDI)

16. L'attaque de Misgav Am, dans la nuit du 6 au 7 avril, a fait trois morts et 16 blessés parmi les Israéliens, en plus des 5 assaillants qui ont été tués.
17. A partir de l'après-midi du 8 avril, les chars, véhicules et troupes des forces de défense israéliennes ont commencé à être de plus en plus nombreux dans la zone de déploiement de la FINUL et aux alentours. Les véhicules blindés ont été observés au sud-ouest du PO Mar, cinq d'entre eux prenant position dans l'enclave, à l'est du village de Shaqra, qui est dans le secteur ghanéen. Le 9 avril, à 7 h 15 TU, quatre véhicules blindés de transport de troupe des FDI ont pris position dans le secteur irlandais, deux près d'At-Tiri et deux près de Kumin. En outre, quatre véhicules blindés de transport de troupe et un bulldozer sont venus prendre position entre At-Tiri et Bayt Yahou, dans la zone de déploiement du bataillon irlandais. Le Chef des opérations de la FINUL qui était allé faire une enquête sur la situation dans la zone de Shaqra a été grièvement blessé aux jambes lorsque son véhicule a sauté sur une mine anti-char.
18. Le 9 avril, les véhicules blindés de transport de troupe des FDI étaient passés à huit dans les alentours du village de Kumin. De surcroît, dans l'enclave, 11 chars, 4 pièces d'artillerie et 12 autres véhicules des forces de défense israéliennes étaient déployés dans le voisinage des villages de Markabe et Houle, tandis qu'un autre détachement des forces israéliennes, composé de trois véhicules blindés, avait pris position à trois kilomètres au nord-est du village de Shaqra. Toutes ces positions sont nettement à l'intérieur du territoire libanais.
19. Le 10 avril, il y avait encore 9 véhicules blindés de transport de troupes, 5 jeeps et à peu près 120 membres des forces de défense israéliennes aux alentours de Kumin; en revanche, les FDI s'étaient retirées de leur position près d'At-Tiri. Dans l'enclave, les 11 chars avaient été déplacés vers une position proche de la frontière, mais ils se trouvaient encore en territoire libanais. Des véhicules blindés et des membres des FDI étaient restés dans la région générale des villages de Markabe et Houle et on a observé qu'ils renforçaient leurs positions.
20. Le même jour, j'ai envoyé au Premier Ministre, M. Begin, un message urgent demandant instamment à Israël de retirer ses troupes du Liban. J'ai également prié Israël d'aider la FINUL à s'acquitter du mandat confié par le Conseil de sécurité et d'empêcher les forces de facto de harceler la Force dans l'exercice de ses responsabilités.
21. Le 11 avril, le général Erskine a rencontré le Chef d'état-major israélien, le général Eitan. Ce dernier a déclaré que les FDI commenceraient à se retirer du territoire libanais plus tard dans la journée et que ce retrait serait terminé sous peu. Au sujet des incursions et du harcèlement dont s'étaient rendues coupables les forces de facto à At-Tiri, le général Erskine a demandé l'aide des FDI pour mettre fin à ces activités. En ce qui concerne l'affectation d'observateurs de l'ONUST aux PO Hin et Ras et des problèmes connexes, le général Eitan a demandé au Commandant de la Force d'attendre deux jours avant d'assurer la relève de ces postes, afin de permettre aux autorités israéliennes de prendre les dispositions voulues pour éviter que les harcèlements ne se poursuivent.

22. Les violences de ces derniers jours, qui ont fait des victimes et causé la mort de civils innocents, sont à déplorer profondément. En outre, la dernière incursion en territoire libanais est cause de graves préoccupations. Dans la situation actuelle, la FINUL doit consacrer une part beaucoup trop importante de son énergie à résister au harcèlement et à la violence auxquels elle est chaque jour exposée, tandis que sa capacité de s'acquitter de ses fonctions se trouve considérablement réduite du fait qu'elle ne peut opérer dans une partie vitale de sa zone d'opération, à présent contrôlée par les forces de facto. Au moment de l'établissement du présent rapport, la situation reste très tendue dans la zone de la FINUL. Dans ces conditions, je voudrais demander instamment à tous les intéressés d'offrir à la FINUL la coopération qui lui permettra de s'acquitter des responsabilités que lui a confiées le Conseil de sécurité. Je suis persuadé que c'est ainsi que seront le mieux servis les intérêts de tous.

